PUBLICISTE. LE

QUINTIDI 25 Thermidor, an VI.

Grande activité dans les préparatifs militaires qui se font dans les ports et arsenaux de l'empire russe. — Refus de l'Autriche de consentir à la cession du Frickthal. — Debats de la chambre des communes du partition d'Irlands. — Changement remarquable parmi les membres du congrès de Rastadt. — Nouvelles diverses de Paris et des départemens.

RUSSIE.

De Pétersbourg , le 2 thermidor.

Les préparatifs de guerre sont poussés avec une grande nivité dans nos ports & dans nos arsenaux. La marche des upes vers le Boristene & la Crimée est très-considérable; chancellerie de la guerre est aussi très-occupée. On dit e, sous peu, on verra une nouvelle coalition contre la

Le bruit s'est répandu ici qu'aussi-tôt qu'on aura la certitude que Buonaparte a mis à la voile pour l'Egypte, une année des provinces méridionales de l'empire russe marchera contre lui & le prendra à dos.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 18 thermidor.

L'espérance de voir les négociations avec l'Empire prendre e issue heureuse, est troublée par la perspective d'une erre avec la maison d'Autriche. Non-seulement cette maicontinue ses préparatifs; mais il paroit qu'elle cherche motif de rompre avec la France. Elle a déclaré ne uloir pas consentir à la cession du Fritkhal. Elle comence aussi à se mêler des affaires de la Suisse, & à atenir ceux des grisons qui ne veulent pas adopter la uvelle constitution de l'Helvétie. Enfin on dit qu'elle les yeux fixés sur la Valtéline, où il vient d'éclater e révolte qui a forcé la république cisalpine d'y faire le les trouves des trouves. rcher des troupes.

On parle d'une déclaration de guerre de la Russie

ntre la république batave.

Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit la gazette de cour de Vienne nommer la république cisapine, la -disant république.

On prétend que 40,000 russes vont se mettre en route

ur l'Italie.

IRLANDE.

De Dublin , le 10 thermidor.

La séance de la chambre des communes de notre parleut a été hier fort remarquable. Le procureur-genéral, rès avoir annoncé que l'insurretion étoit à-peu-près comimée, & exprime l'espoir de voir le calme se consolipar les mesures de clémence du gouvernement, a appellé l'attention des membres sur deux mesures qu'il jugées importantes dans la crise actuelle; la premiere sade certains individus qui se sont, dit-il, montrés andens provocateurs de la rebellion & auxquels le gournement veut bien laisser le choix d'an exil volontaire.

les procureur général observe cepandant que le gouver. I

nement, en manisestant son indulgence, ne doit pas conpromettre la sureté de la patrie, & qu'il ne suffit, pas de bannir les coupables ; mais qu'il faut opposer un obstacle insurmontable à leur retour, ou à leur passage en pays

La seconde mesure a pour objet d'augmenter le domaine de la couronne des propriétés de ceux qui, per leur activité a fomenter la rebellion, ont été les principaux auteurs des massacres & des pillages exercés contre les sujets de sa majesté. Le but de cette mesure est de mettre la couronne à portée d'indemniser ses fideles désenseurs. Le procureur-général demande & propose un bill, tendant à empêcher le retour dans les états britaniques & lo passage en pays enuemi de toute personne qui, par commutation, par sentence ou autrement, servit transportée hors du royaume comme coupable de haute trahison. Accordé.

Quant à la seconde mesure, il convient qu'il est nécessaire de faire paroître quelques témoins à la barre, afin de la justifier jusqu'à l'évidence. Les personnes qu'il comprendroit dans ce bill, seroient d'abord un matheureux gentilhomme, sur le sort duquel une ancienne liaison lui fait verser des larmes. lord Edouard Fitzgerald : les autres seroient Beauchamp, Begenal-Harvey & Cornélius Grogan, Esqrs, du comté de Wexford, actuellement décédés, mais généralement reconnus pour avoir été les principaux fauteurs de la rebellion. Le témoignage qu'il produiroit, si la chambre vouloit le permettre, seroit celui d'un général qui a été un des principanx membres de la cour martiale qui a jugé Harvey & Grogan.

M. le procureur-général indique la série de questions

à faire au général, & fait la motion de l'appeller à la

La chambre approuve la motion, & le général Craddock paroît sur-le-champ.

L'orateur de la chambre l'invite à déclarer ce qu'il sait sur la conduite de Beaucham Bagenal-Harvey & de Cornélius Grogas, Esque, du comté de Wexford, pendant la rebellion récomment éteinte dans ce pays.

Le général Craddock répond « qu'il a été lui même président de la cour martiale qui a jugé ces personnes; que les débats ont démontré que Bagenal-Harvey étoit commandant en chef de l'armée rebelle à la bataille de Ross, où il écrivit de sa propre main la sommation de se rendre, faite aux troupes royales; qu'il a paru dans cette même action à la tête d'un corps considérable de cavalerie; qu'il a signé plusieurs commissions, &c.

vent, 88 la répu-

s , le lieu aint-Bar dans ce mes , que des roya régénéré

rémoratif

crimes de il reprend t il retran ermine e e, à main-es; les ci-

liculté de r augmenles points

xécute de s de canon

sactions pers dialectique
s les loix ins ventes d'inles traités de
s et consignans lequel or
ncertitudes t
1, 2 vol. in-12 ur les expe-ix ou de re-uite au trab Franc de pon hery, libraix

r se conduit importe d'én-al. Prix, 123 et Delaplace

francs et celchez Bai chez galité. Ç 0 1 5.

Il dépose égalsment contre Cornelius Grogan, qui étoit, dit-il, commissaire-général de l'armée rebelle dans le comté de Vexford, où il étoit chargé de faire les provisions de vivres, fourrages & autres objets nécessaires. Il a été convainen d'avoir fait enlever chez une fermicre des environs de Wexford des provisions de bonche qu'il a fait passer aux insurgens; il a signé de sa propre main & de son nom les permissions d'entrer dans la ville.

L'orateur demande au général si les accusés ont été entendus dans leur défense, suivant la forme ordinaire. Le général répond qu'on leur a laissé la latitude & le

Le général répond qu'on leur a laisse la latitude & le tems nécessaires pour faire paroître les témoins à décharge; & qu'après un examen réfléchi, la cour martiale s'est pénétrée de la pleine conviction de leur crime.

Le général Craddock se retire ensuite, & l'on appella

à la barre M. Thomas Reynolds.

L'orateur de la chambre lui demanda s'il avoit connoissance de la conduite d'Edouard Fitzgerald pendant la rebellion. Il répondit « que lord E. Fitzgerald jouoit le rôle de commandant en chef des rebelles, & lui avoit donné (à lui témoin) une commission de colonnel d'insurgés, signée de sa main; que ce lord redoutant les soupçons du gouvernement, lui avoit déclaré le desir de passer sans délai en France, pour accélérer l'invasion de l'Irlande à la faveur de son intimité avec Talleyrand-Périgord».

Ici le procureur-général fit donner au témoin l'ordre de se retirer, en déclarant qu'il falloit réserver la partie la plus importante de la déposition pour une occasion plus solemnelle; & il demanda la permission de proposer un bill contre les propriétés des trois personnes ci-dessus

désignées. - Accordé.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg , te 20 thermidor.

Ce n'est pas sculement à nos plénipotentiaires qu'avoit déplu le projet de traité qui devoit leur être présenté par la députation d'Empire; il a aussi excité de vives réclamations de la part de la légation prussienne & de plusieurs antres membres de la députation. On est sur-tout étonné de ce que le ministre de Mayence ait osé parler dans ce projet de conserver les biens du clergé sur la rive gauche du Rhin; comme s'il ignoroit qu'une telle proposition est tout-à-fait contraire à la constitution & aux loix de la république française. Aussi ne scra-t-il probablement plus question de ce projet; mais on s'occupe à préparer une réponse détaillée

aux dernieres propositions françaises.

Un changement remarquable s'opere, depuis quelques jours, parmi les membres du congrès. Plusieurs des mêmes ministres qui jusqu'ici ont mis de continuelles entraves à la marche des négociations, se montrent disposés à les accélérer. Cette subite conversion tient à l'opinion qui s'accrédite que la guerre est presque inévitable entre la France & l'Autriche. Dès lors le plus grand interêt des petits princes allemands seroit de hâter la conclusion d'une paix séparée au nom de l'Empire, dans l'espoir d'assurer leur neutralité & de ne pas voir leurs pays devenir le théâtre des hostilités, & probablement une nouvelle conquête pour la révolution. C'est sur-tout dans la partie méridionale qu'on prévoit & qu'on redoute ce danger, parce qu'on y est comme cerné par la France, la Suisse & l'Italie. Il paroît même que l'Autriche no seroit pas très fâchée de voir la paix d'Allemague conclue, afin d'être, en cas de guerre, couverte de

ce côté, & de pouveir concentrer ses forces vers la Suin & l'Italie, où elle espéreroit trouver des auxiliaires dans grand nombre de mécontens qu'elle y suppose.

Tontes les lettres de Berlin s'accordent à dire que la Prus veut maintenir son système de neutralité, & ne pas prend parti ni contre la France, ni contre l'Autriche. Le prin Repnin est fort mécontent de sa mission, & ne tardera pu bablement pas à quitter cette ville, où Sieyes a déja decerté plus d'un de ses projets. Sieyes paroît estimé à la contre prusse, sur-tont du roi. On assure qu'il négocis en moment pour les dédommagemens à accorder au prin d'Orange, ex stathonder de Hollande.

On mande de Vienne que le comte de Cobenzel est réelement parti de cette ville pour se rendre par Dresde à Beil & à Pétersbourg. Mais on est persuadé que, s'il va parattacher la Prusse à la coalition, il ne sera pas plus he reux que le prince Repnin. On se flatte même encore para la politique sage & réservée du cabinet de Berlin fera fia de nonvelles réflexions à l'Autriche, & l'empêchera peu être de précipiter le continent dans une nouvelle guerre.

D'après les dernieres nouvelles d'Inspruck, les tromautrichiennes qui se trouvent en Tyrol out reçur l'ordre s'avancer sur l'extrême frontiere de ce pays; une per s'approche du lac de Garda, & l'autre de la Suisse. I frontieres de la Valteline & du pays des Grisons sont signeusement gardées. On prétend même que les Autrichies essayeroient, en cas de guerre, d'occuper ce dernier par Un corps autrichien a aussi reçu ordre de s'approcher lac de Constance; & on assure qu'il entrera en Souabe pa occuper au moins une partie de ce pays.

On a arrêté ici un maître d'école qui a violé trois enfa dont l'éducation lui étoit confiée. On instruit en ce mond

le procès de ce scélérat.

Du Havre, le 22 thermidor.

M. Gerry, ministre des Etats-Unis d'Amérique, est pa hier d'Honfleter. Il a mouillé sur notre rade & a fait pres des provisions au Havre pour sa traversée. Il a appare vers sept heures du soir pour se rendre à Philadelphie.

La station anglaise n'est plus composée que d'une frest une canonniere & un cutter. Depuis huit jours, elles de cossé de louvoyer à vue du port. Ce matin, il vient de p

roître une seconde frégate.

DE PARIS, le 24 thermidor.

L'article de la loi du 19 fructidor, qui accordennistre de la police une surveillance particuliere sur écrits de tout genre, & sur-tout sur les feuilles périodiq & qui lui attribue le droit de les supprimer, ne doit de force que pendant un an, aux termes de l'article de la constitution, concernant les loix prohibitives moins qu'il ne soit formellement renouvelé.

Cet article cesseroit donc d'avoir son effet le 19 du m prochain, si le corps législatif ne lui donnoit une no velle extension. Sera-t-il prorogé, tel qu'il est? Lau suro dont il s'agit sera-t-elle maintenne en entier? Subt-elle quelque modification? Sans laisser à la presse u indépendance & une licence dont les excès ont été por si loin, se bornera-t-on à faire une loi sèvere contreabus & contre la calomnie? Les circonstances qui all risent les loix prohibitives ont-elles cessé de rendre celle nécessaire? Tel est le sujet qui paroît occuper beauce les députés, & qui, depuis quelque tems, est la mate

in a conversa

si dions com

si des espéra

in inussion.

de Pour nous

on misquent s

in lerions,

on me réflexio

in ele croiro

in in sont chai

— Le prix

in le citoye

in le citoye

ecteur Rewhal a obtenu anqueur de ect.
— Quoique e nous la avouer que maer main iche. Si effo s préparatif ur ses nouv

ns du ters les nomeconnoîtératout r sur le correction de l'acceptant de la contraction de la contracti

le pied le
relles qu'or
puissantes
passer vi
e que c'er
battue, &
es.
es Cisalpír

partie

re. Ils so ue un moy i au moin Des feui it que la le. Le va frégates ette divisi e qui lui re heures untre cons

On dit que
bria.

— Le 19 di
vida nomm
chezette.

— Des lettr
chentiques, o
a Chartreus

elaise étoit d

rs la Sain conversations habituelles d'une partie d'entr'eux. Les ons comprimées voyent aussi pent-être avec une joie aires dans les espérances secretes approcher ce moment & cette cussion.

ne la Prus pour nous, comme nous pourrions paroître plus ou ons intéressés à la solution de ces questions, & par méquent suspect de partialité dans l'examen que nous pas prendr Le princ tardera pro déja décon rions, nous ne nous permettrons sur ce sujet aumé à la con reflexion, & nous attendrons avec plus d'indifférence le croircient quelques personnes, la décision de ceux gocie en sont charges de prononcer à cet égard. r au prim

Le prix de la course des chars a été remporté liier el est reelle le citoyen Mangin, officier général. Le fils du direcsde à Berl s'il va por our Rewbell étoit un des concurreus. Le citoyen Percea obtenu le prix de la course à cheval, & Cosme, is plus her queur depuis plusieurs années, celui de la course à e encore qui

Quoique nous ayons jusqu'ici eru à la paix, parce nous la desirions vivement, nous sommes obligés ouer que les probabilités & les chances paroissent ner maintenant vers la guerre, au moins avec l'Au-le. Si elle éclate, c'est elle qui l'aura provoquée par preparatifs hostiles, par ses mesures anti-amicales, ses nouvelles prétentions, par ses fausses interpré-ns du traité de Campo-Formio; par ses outrages rs les nouvelles républiques, qu'elle feint à présent acconnoître. Le directoire veut sincérement la pair, ta tout ce qui sera en son pouvoir pour la mainsur le continent. Tant pis pour les trônes, si elle y roublée. Il en tombera plus d'un, dès la premiere

chera peut e guerre, les troups * l'ordre

; une part

ns sont so Autrichie

ernier pay

pprocher Souabe po

ce mone

que, est par fait prend

a appare delphie.

'une fregal , elles no

orde au m

iere sur

périodique

ne doi! at

l'article ?

hibitives,

it une not

st? Lan

ier ? Subir

a presse t

re contre s es qui aill

ndre celle

er beauco

t la mane

Suisse.

reste, c'est en vain que nos ennemis se seroient s de nous prendre au dépourvu, & de nous avoir ornis dans une trompeuse sécurité. Malgré l'éloignement partie de nos troupes, nos armées du Phin sont pied le plus formidable. Les nouvelles républiques lles qu'on nons forcera d'y ajonter, nous fourniront nissantes ressources. Des ordres sont donnés pour passer vingt mille hommes de plus à l'armée d'Italie, que c'est là où la maison d'Autriche a si souvent attue, & qu'elle semble placer maintenant ses espê-

s Cisalpins, de leur côté, sont loin de craindre la e. Ils sont persuadés qu'elle sera pour leur répueun moyen d'arrondissement, & qu'ils recouvreront au moins Venise & son territoire.

Des feuilles, qui sont au moins indiscrettes, pu-que la flotille, prête à sortir de Brest, va en Ir-Le vaisseau de 74, destiné à accompagner les frégales qui la composent, s'appelle le Hoche.

tle division a, dit-on, requ un conrier extraordiqui lui enjoignoit de mettre à la voile sous vingtheures; mais on assure que le général a expédié dre courier à Paris, pour annoncer que l'escadre se étoit dans l'Iroise & demander de nouveaux ordres. dit que ce général est le général Hardy, & non

Le 19 de ce mois, on a arrêté, près Sablé, un innommé Treton, qu'on dit ancien secrétaire de

Des lettres de Gênes, que nous avons lieu de croire liques, donnent pour très-certaine la mort du pape, Charleuse, près Florence.

- Une princesse espagnole vient aussi de mourir.

Nous avons reçu des lettres récontes & les gazettes de Turin jusqu'au 14 thermidor, elles ne parlent pas des changemens dans le ministère qu'on annonçoit comme faits à la demande de l'ambassadeur de la république. Il n'y est pas non plus question des prétendus articles secrets entre la France & le Piémont que, sur la foi de quelques journaux de Paris, nons avons dit tirés de ces gazettes. Elles contiennent beaucoup de récriminations contre les Lugariens, & de protestations d'attachement au gouvernement prémontais, failes par les habitans de Loano, de Stazzano, &c., dès que les Liguriens out quitté ces villages pour les remettre en dépôt aux Fran-

- On prétend que le roi de Sucde refuse de recevoir la marque comme ambassadeur de la république française. Ce qui, entr'autres raisons, doit saire douter de ce bruit, c'est que l'on sait dapuis très-long-tems à Stockholm la nomination de Lamarque, & qu'il seroit étrange qu'on ent entendu son départ de Paris, pour réclamer contre

- A Bordeaux , les visites domiciliaires n'ent produit aucune arrestation importante.

— Le général Saint-Cyr, qui a provisoirement rempli les fonctions de ministre de France à Constantinople après la mort d'Aubert-Dubayet, a passé à Ratisbonne, se ren-

— Les Saédois ne peuvent pas, plus que les autres étrangers, entrer désormais en Rusie.

Le ci-devant duc de Broglie est arrivé de Lubeck à Mittan avec toute sa famille 11 entre au service de Russie

avec le grade de feld-maréchal.

— La gazette de Vienne confirme le départ de cette ville du conté de Cobentzel. Il se rend, dit-elle, par Dresde à Pétersbourg.

CORPS LEGISLATIF. Présidence du citoyen Lecointe-Puyraveau.

Seance du 24 thermidor.

Les officiers de santé & employés aux hospices de Paris, se plaignent de n'avoir, dopuis très-long-tems, rien touché de leur traitement; ils demandent qu'on leur en paye au moins une partie. - Renvoi au directoire exécutif.

Louvet, par motion d'ordre, appelle l'attention du conseil sur la répartition des contributions ; objet dont il devra s'occuper pour rendre cette répartition aussi égale que possible. L'opinant seroit d'avis que les difficultes à cet égard fussent jugées par voies d'experts. - Renvoi à une commission.

Destrem présente à la discussion le projet de résolution sur les dépenses du ministère des relations extérieures pour l'an 7.

Dans son rapport il a proposé de diminuer ce qu'on

appelle frais de promier établissement.

Chaque agent politique, a-t-il dit, reçoit un traitement, & vous le fixerez pour l'an 7 de manière à le rendre suffisant à toutes les dépenses auxquelles les exposent les fonctions qu'ils exercent. Il est juste aussi qu'ils soient indemnisés de leurs frais de voyage; mais vons ne voudrez pas qu'à chaque mutation le nouvel agent politique reçoive une indemnité très-considérable pour

frais de premier établissement; c'est cependant ainsi qu'on l'a pratiqué. Pour rendre cet abus plus frappant, il ma suffira de vous dire que le citoyen Truguet reçut le 8 nivose dernier, pour frais du premier établissement de son ambussade à Madrid, 46,666 francs 66 centimes; que, le 7 princial suivant, le citoyen Guillemardet a reçu pareille somme & pour le même objet ; le citoyen Perignon auquel ils ont succede dans cette ambassade, avoit sans contredit requ pareille in lemnité pour le premier établissement, di en a été pratiqué de même lors des mutations qui ont en lien dans les autres ambassades; & le ministre porte cet article de dépense, du premier nivose au 30 messidor, à 425,282 fr. 93 centimes

Votre commission a pense que vous ne pouviez laisser subsister plus long-tems un pareil abus; & que s'il est juste d'accorder aux agens politiques une indemnité pour leur frais de premier établissement, it est naturel que cet établissement reste à l'agent politique qui lui succede ; sur-tout lorsque le traitement que vous leur accordez est suffisant pour fournir à toutes leurs dépenses.

Quant aux dépenses secretes, ce qui doit, a dit le raprapporteur, couveir d'une gloire inumortelle le peuple français & son gouvernement, c'est de voir que, lorsqu'il porte à 345 milions l'entrelien de ses forces de terre & de mer, celui-ci ce demande pour dépenses secretes qu'une modique somme de 200,000 francs : toute sa politique se trouve écrite dans ce calcul simple de finance. Il prouve par là qu'il veut se battre avec ses ennemis, mais qu'il ne veut ni corrompre ni agiter; qu'il ne connoît d'antre politique que le déploiement de ses forces colossales & irrésistibles, & non ces astucienses & basses ressources qui consistent à troubler & à rendre l'état de paix presque anssi dangereux que l'état de guerre.

Tandis que le parlement de Londres accorde à son souverain, j'ai pensé dire à son maître, plus de deux millions sterlings de dépenses secretes pour solder des milliers d'assassins & d'incendiaires chez ses ennemis, des empoisonneurs & des corrupteurs chez ses alliés, il doit être aussi rassurant pour les nêtres qu'honorable pour la république, de voir qu'elle dédaigne, comme indigne de son courage & de sa loyauté, des armes qui ne sont faites que pour des cabinets lachement perturbateurs; & que, lorsqu'elle offre à ses allies amitie & franchise, elle présente à ses ennemis que sa liberté & les ressources de son courage.

Le projet de résolution est adopté. En voici les dis-

Les dipenses du ministère des relations extérieures pour

l'an 7, sont fixées à quatre millions comme il suit : 1°. L'article 16 de la lou du 10 vendémiaire fixe le traitement du ministre des relations extérieures à 37,000 rivriagrammes & demi de froment : il s'élevera pour l'an 7,

destinées à son usage, & réparations des bâtimens qu'il occupe.

5°. Salaire de l'huissier de salle, concierge, portier, jardinier, balayeur, lingere & homme de peine, pour le service de la maison du mustre. Traitement des agens politiques . 4. ...

137,000 DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423.

30 000

Commissaires pour la démarçation des limites, & ingénieurs géographes. 59,200 Frais de service des agens politiques & consulaires en Europe & en Amérique, 161,958 224,200 Frais des couriers & service de la cor-70.60 respondance journaliere 280,00 Missions fortuites . Présens, secours & indemnités Dépenses secretes 176,000 200,000 60,000 Dépenses accidentelles. Total. 3.828.233 Pour indemnités ou entretien des objets & meubles de premier établissement. .

Total.

Un membre présente & le conseil adopte un de résolution qui porte à sept le nombre des subs de commissaire du directoire exécutif près du tribun

Laperte fait une motion d'ordre sur les moyens surer la dépense des hospices ; le conseil en ordonne

Le conseil s'est occupé ensuite du projet de code porhécaire.

Nota. - Dans la séance d'aujourd'hui, le conseil anciens a rejetté, sur le rapport de Moreau (de l'Yon la résolution portant que les places vacantes au trib de cassation seroient indistinctement remplies par les par suppléans de tous les départemens.

Le même conseil a approuvé la résolution qui acco des fonds au ministre de la justice pour la traduction

l'impression des loix.

Le président a annoncé la mort de Musart, déput la Côte-d'Or.

Bourse du 24 thermidor.

Amsterdam 58 2 , 59 3 . Rente viagere Rente prov 17 f. Tiers consol..... Bon 2/3.... 21 Madrid......11 Bon 3/4........2f Mad. effec . . . 14 f. 68 à 62 c. Cadix 11 f. 62 c. Cad. effec..... 14 f. 62 c. Ling. d'arg. 50 f. Gênes 97 ½, 95 ½. Livourne.... 105, 104 3/4. Bâle..... $\frac{1}{2}$ per., 2 por. Piastre.... Quadruple 81 f. Geneve........ 2 3/4 per Dacat d'Hol 11 f. Lyon pair 15 j Guinée. Marseitle pair 15 j. Souverain . 34 1. 75 c. à. Berdeaux pair 121]. Montpellier pair 8 j.

Esprit 5, 415 à 425 f. — Enu-de-vie 22 deg., 270 à - Huile Colive, 1 fr. 15 à 20 cent. - Cafe Martin. 31 - Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 c. - Suere d'Am 2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Sav Marsoille . 1 f. 15 à 20 c. - Coton du Levant, 2 f. 30à - Coton des isles, 4 f. 25 c. - Sel, 5 f.

A. FRANÇOIS

Que les alie l'asyle

ment sur étoit im urce.

runt fore

lative à

ntroductio

la répul

e prix de

fr. pour s

cripteurs

iens qui

pour en

es lettres

c de port

ux, nº. 4:

Les consu

, en con

ois à six

me : celu

aiera les d

de reve

argent, l'ét

onanx.

enicats.

es biens.

asuppresi

mée. Il es

citoyen

içaise, vic

Le const

, fait pa

l'avis d

aples a é

vre scru

puissan

e vaisse

, & 901

, la flot!

s, en se

chacun

nte:

Que les rance, f